L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE, TOUS LES JOURS, PAR
JEROME BAYON.
IMPRIMEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

"Il faut que l'UNION soit conservée."

LUNDI MATIN, 16 DECEMBRE 1833.

POUR GOUVERNEUR :
J. B. DAWSON.
POUR MAIRE :
JOHN H. HOLLAND.

INTERIEUR.

NOUVELLES-ORLEANS, 16 Décembre 1833.

Il est arrivé depuis samedi, dans le port, 7 navires; 10 brigs, 7 goélettes, 1 sloop et 4 bâteaux-à-vapeur.

Nous apprenons que la jolie salle de bal de M. Dupuy, nouvellement construite, sous le nom de *Salle Washington*, doit être illuminée mardi soir, pour la réception des personnes blanches, qui désireraient la visiter. Les dames et messieurs paieront quatre escalins pour l'entrée, et cet argent est destiné au soutien de l'Asyle des Orphelins.

Le navire *Belisar* a dû partir du Hâvre pour ce port le 1er. novembre. Le *Mardecai* en est parti le 26 octobre.

MESSAGE DU PRESIDENT.

Ce document si impatiemment attendu n'est pas arrivé par la malle d'hier comme nous l'espérions. Si le courrier ne manque pas, nous devons certainement le recevoir aujourd'hui, et nous nous hâterons de le mettre sous les yeux de nos lecteurs. Nous craindrions de diminuer le vif intérêt que ce document excite, en cherchant à commenter d'avance sur les graves et importantes questions qui en feront le sujet et qui seront abordées avec cette franchise qui caractérise toutes les productions officielles de notre vénérable président.

WASHINGTON.

Le Globe du 3 courant, annonce que le congrès s'est assemblé le 2 ainsi qu'il est pourvu par la constitution.

Au Sénat, M. White, de Tennessee, a pris le fauteuil à midi, dans l'absence du président M. Van Buren.

Nous félicitons nos amis de la réélection de M. Stevenson à la présidence de la chambre des représentants. La répartition des votes donne la mesure de la force des différentes parties de la chambre.

ELECTION DU PRESIDENT.

La chambre a procédé à l'élection d'un président, MM. Clay de l'Alabama et Jarvis du Maine, agissant comme rapporteurs au premier balotage, la totalité des votes était de 218 dont 110 étaient nécessaires pour que l'élection fut valide. Les votes étaient comme suit :

Andrew Stevenson,	142
Lewis Williams,	39
Edw. Everett,	15
John Bell,	4
Richard Coulter,	2
R. H. Wilde,	2
C. F. Mercer,	1
John Davis,	1
Samuel A. Foot,	1
Joseph Vance,	1
James K. Polk,	1
En blanc,	8

L'honorable Andrew Stevenson, de Virginie ayant 142 votes, a été dûement élu.

NOUVELLES DIRECTES DE FRANCE.

Par le navire *Florida*, parti du Hâvre le 27 octobre, et arrivé dans notre port samedi soir, nous avons reçu nos liasses de journaux français et anglais, de Paris, jusqu'au 25, et du Hâvre du 27. Nous donnons ci-après un sommaire de tout ce qui nous a paru le plus important, et l'on trouvera sous le titre *Extérieur* un choix de nouvelles des dernières dates.

Le discours du roi des Pays-Bas ne contient rien de bien intéressant. C'est celui d'un homme qui paraît embarrassé et qui n'a rien de bien rassurant à annoncer à son peuple. Les affaires avec la Belgique ne sont pas terminées, il n'en prévoit pas la fin prochaine. Il espère que dans cette session on prendra des mesures pour faire cesser la situation incertaine où se trouve la patrie. Il laisse échapper quelques plaintes contre les gouvernements Anglais et français. Au total, ce discours dénote une tristesse profonde. Il termine en disant qu'il s'en remet à l'être suprême, sur l'avenir qui est réservé à la Néerlande.

De Portugal nous n'avons rien de plus récent que ce que nous avons publié vendredi dernier.

Les affaires d'Espagne s'approchent chaque jour d'une crise ; l'on avait appris à Paris la mise en état de siège de la Navarre ; le général Castagnon a aussi déclaré la Biscaye et l'Alava en état de siège. Cette dernière mesure a été publiée simultanement avec la première, car elle porte la même date. Par conséquent, nous devons croire que cette vigueur est déployée par le gouvernement qui a envoyé des ordres analogues à tous les capitaines généraux.

Il paraît que les carlistes d'Espagne ne s'en tiennent pas seulement à la force pour faire réussir leurs projets ; des brochures sont par eux imprimées en France, pour être répandues en Espagne ; l'une d'elles, intitulée *Contre-Gazette* est dédiée à la reine.

Des lettres de Hollande s'accordent à attester qu'on s'attend, à Amsterdam, à une prompte solution des affaires de Belgique ; cette opinion influe partout favorablement sur les fonds hollandais. Le prince Schwarzemberg a eu déjà plusieurs audiences du roi et des ministres, et l'on sait, à n'en plus douter, que sa mission consiste à presser, avec plus vive insistance, la conclusion d'un traité définitif ; et à faire entendre hautement au roi Guillaume que la Prusse, l'Autriche et la Russie sont unanimement décidées à n'appuyer aucune de ses prétentions contraires à l'esprit et à la lettre du traité du 15 novembre.

Une lettre de Bougie, datée du 8 octobre, et adressée par un capitaine du 59e., donne des détails intéressans sur les premières attaques contre les arabes.

La guerre qui a eu lieu entre les troupes d'expédition et les arabes est une guerre d'extermination : tous les français qui sont faits prisonniers par les kabyles ont la tête tranchée ; et par représailles, les français passent tous leurs prisonniers par les armes.

Des lettres de Zurich, du 20 octobre, disent que le plupart des Etats ont suspendu leurs travaux par suite du refus de Lucerne d'accepter le pacte fédéral. Au mois d'avril prochain, la diète se rassemblera de nouveau pour examiner cette affaire. On espère que la révision obtiendra la majorité absolue, seule condition exigée par les grands conseils des cantons.

Le gouvernement de dona Maria a contracté à Londres, un nouvel emprunt de 50 millions de francs.

La dette du Portugal est, dit-on, de dix millions de liv. sterl. (250,000,000 francs.)

Le Dimanche, 6 octobre, on a fait l'expérience à Paris, en présence de la garde nationale, d'un nouveau fusil, sans platine ni baguette, dont la simplicité et la justesse ont frappé d'étonnement tous les spectateurs. On tire facilement couché, on en décharge 12 coups à la minute, l'inventeur en a tiré quinze devant la garde nationale, et tous les coups ont porté au but placé à une très-grande distance. En Belgique, on l'introduit dans l'armée. En France, cette arme est très recherchée par les chasseurs.

Il paraît certain que la dissolution de la chambre des députés n'aura pas lieu, bien qu'il quelques journaux l'avaient annoncé. On en fixe la convocation pour le 15 ou le 20 novembre, mais le ministère n'a encore rien annoncé de positif à cet égard.

Plusieurs maisons de Londres, de Genève et d'Amsterdam ont, à la sollicitation de M. Ouvrard, ouvert un emprunt de 150 millions de francs, pour la couronne de don Carlos. On est, dit-on, certain de la reconnaissance de don Carlos, à l'île de Cuba, en qualité de roi d'Espagne et des Indes.

M. Michel Chevalier, ancien rédacteur du *Globe*, vient de s'embarquer à Calais : cet ingénieur très-distingué est envoyé en mission dans les Etats-Unis d'Amérique, par le gouvernement français.

DU MEXIQUE.

Nous donnons aujourd'hui la continuation des nouvelles que nous avons reçues de Vera-Cruz.

Le brick *Aviso*, de Vera-Cruz, a apporté des journaux de cette ville jusqu'au 5 inclusivement.

Le président de Mexique a publié, en date du 7 octobre, un mémoire dont nous donnons un apperçu ; l'extrait de ce qu'il contient de plus intéressant. Il commence ainsi :

" La providence a toujours assisté le peuple mexicain dans la défense glorieuse de ses droits les plus précieux. La conspiration était étouffée, formidable, les ressources de l'ennemi imminentes, chef ici avoient excité dans leurs rangs toutes les passions, bravoient tous les intérêts et abusé scandaleusement de la crédulité des hommes d'armes.

" Jamais dans les convulsions politiques précédentes on n'eût recours à des expédients plus sédisants. Jamais les auteurs de ces troubles ne comptèrent avec plus de confiance sur le triomphe.

Après avoir étendu au long, sur l'organisation de la conspiration, sur la prudence et la persévérance des coupables, sur les attentatoires à la liberté du pays, il dit :

"A peine proclamé au section de la conspiration des hommes sans honneur et sans patrie, il leur fallut un chef pour donner une impulsion à leur mouvement ; ils dirent l'ambitieux Santa-Anna, le pouvoir absolu, la tyrannie que une nation généreuse. Ils ignoraient, lui inconnu, ou ils affectaient d'ignorer la reconnaissance que je porte à mes concitoyens, le respect que j'ai pour l'opinion publique et mon amour de la liberté et de nos constitutions. Je maintiens la dignité de mon poste, plutôt que d'attacher cette honte à mon nom, j'aimai mieux m'exposer aux rigueurs de la prison ou à l'assassinat."

Le président parle ensuite de sa captivité, de son évasion miraculeuse et des combats opiniâtres qui ont eu lieu. Il annonce que l'avantage reste enfin aux défenseurs de la liberté.

"Les révolution est terminée. Les misérables restes des insurgés sont dispersés et on n'a plus rien à craindre de leur coupables tentatives."

"J'ai promis la vie à ceux que j'ai vaincus parceque je dois que les sacrifices de sang ne sont point agréables à notre peuple, parceque l'armée ne le désirait pas et que la clémence est plus digne d'un peuple civilisé."

En peu de mots j'ai rendu compte de ma conduite. Quant à l'avenir personne ne peut soupçonner que j'aye jamais d'autre objet, d'autre but que de soutenir la liberté sans licence et la confédération sans diminution, ou dégradation. La loi est et sera toujours le guide de mes actions.

ANTONIO LOPEZ DE SANTA ANNA.

MEXICO, 28 octobre.

Le factieux Garcia a été mis en déroute par le vaillant colonel Woll, et le reste de sa bande anéanti par le colonel Biscayno.

Le président a fait son entrée hier dans la capitale avec sa vaillante division amenant dans ses rangs la plus grande partie des prisonniers faits à Guanaxuato. Une députation des Etats et un comité du Sénat sont allés à sa rencontre pour le féliciter.

Nous avons publié hier un extrait de la loi qui fait cesser toute obligation civile pour le paiement des dîmes ecclésiastiques. Le peuple est déjà assez éclairé pour être convaincu de la nécessité, de l'avantage, et du caractère religieux de cette loi.

MEXICO, 30 octobre.

D'après les nouvelles reçues d'Oajaca, jusqu'au 23, les forces du brigand Canalizia se trouvent réduites à 200 hommes par suite de désertions et des ravages du choléra. Les troupes fédérales de Tabasco et Chiapus ont formé une jonction à Tehuantepec et sont de là, parties pour Oajaca.

Les décrets suivants rendus par le Congrès général ont aujourd'hui été communiqués à l'exécutif.

" Les lois civiles y imposant toute espèce de coërcion directe ou indirecte à l'accomplissement des vœux monastiques demeurent révoquées.

" Tous ceux dans le district fédéral qui ont reçu ordre de la république en vertu du décret d'expulsion rendu cette année par le Congrès ou de mesures adoptées en conséquence du pouvoirs extraordinaire, accordés à l'exécutif, partiront sans faute jeudi, de cette semaine pour Vera-Cruz.

EXTERIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

PARIS, 24 octobre.

On nous transmet de Bayonne, à la date du 19, les nouvelles suivantes :

"L'exécution de Santos-Ladron, loin d'intimider les carlistes de la Navarre, et d'arrêter la rébellion qu'il avait allumée, n'a fait que l'étendre davantage. Toute la basse Navarre est soulevée, et bientôt, à voir les progrès de l'insurrection, la reine ne possédera plus que la place de Pampelune, où les troupes royales sont enfermées. Le général Sola, vice-roi par intérim, a fait publier le décret sur les émeutes, et a mis toute la province en état de siége. Cette mesure prouve assez la gravité de l'état des choses."

Voici sa proclamation :

"Je fais savoir aux habitans de ce royaume que je suis fermement décidé à soutenir les droits de succession à la couronne qui, par les lois fondamentales de la monarchie, appartient à notre aimée souveraine dona Isabelle II, dont l'autorité s'exercera, pendant la minorité, par S. M. la reine Gobernadora. Voyant que ce principe est méconnu par ceux qui devraient le défendre, et que la tranquillité est troublée par le fait de quelques mauvais sujets, qui ne sont parvenus aux grades qu'ils occupent que par la faveur et l'intrigue, mais qui ne sauront le soutenir par l'épée ; je vois que ni l'infraction aux lois du pays, ni le serment prêté il y a peu de mois à l'auguste Isabelle II, ni la mort du factieux Santos Ladron, ni l'aspect imposant de la France, disposée à intervenir en faveur de notre bien aimée souveraine, ni le souvenir des maux qu'entraîne l'intervention étrangère, rien, en un mot, rien ne suffit pour apaiser l'esprit d'insurrection qui se manifeste sur divers points, et même dans cette capitale. J'ai résolu par ces motifs, de déclarer, comme je le déclare, que ce royaume est mis en état de siége, et pour ce j'assume sur moi la plénitude de la volonté royale. J'ordonne que dès à présent l'autorité des tribunaux, pour la connaissance des causes relatives aux circonstances actuelles, soit déclarée incompétente, et qu'une commission militaire, permanente et exécutive, en soit chargée, sous la présidence du brigadier-colonel commandant d'artillerie, Rafaël de Riesch ; créant également une junte de guerre que je présiderai, afin de prendre part aux mesures nécessaires pour arriver à la pacification de ce royaume ; et, pour que personne ne puisse prétexter cause d'ignorance, j'ordonne que la présente soit publiée et circule dans tout le royaume.

"Donné au Palais-Royal, à Pampelune, le 14 octobre.

"ANTONIO SOLA."

Une autre lettre de Bayonne, de la même date, contient ce qui suit :

"La Navarre est en insurrection ; partout don Carlos est proclamé, et je doute que notre juste-milieu l'empêche de devenir roi d'Espagne.

"On attend avec impatience l'avis de son arrivée sur un point du territoire ; alors la question sera vite décidée.

"Le Pastor est venu à Irun pour y recevoir quelques constitutionnels venant de France ; on doute qu'il réussisse à faire grand'chose : les moines sont plus influens que lui.

"Le général Harispe attend ses troupes le 15 novembre, et il est d'opinion qu'elles entreront en Espagne. D'ici là, la question sera résolue, et l'Espagne aura probablement don Carlos pour roi.

"On nous assure ce matin que Santander l'a proclamé il y a trois jours. On compte sur l'armée espagnole, et on a tort : car elle ne pourra pas résister au vouloir et à l'argent des moines.

"Nous voyons filer journellement vers l'Espagne, et venant de l'intérieur, des gens à moustache, bonnet vert. Chacun se rend à son poste."

On a répandu, dans les provinces basques, la proclamation suivante, attribuée à don Carlos. Rien ne prouve l'authenticité de cette pièce, dont la date ne peut s'expliquer, puisqu'elle ne serait postérieure que de deux jours à la mort de Ferdinand VII. Cependant, ceux qui connaissent le nouveau Charles-Quint, croient trouver dans ce style de moine, sa manière habituelle d'exprimer ses idées :

Proclamation de don Carlos.

"Combien a été douloureuse pour mon cœur la mort de mon bien-aimé frère ! Au milieu de mes afflictions et de mes douleurs, j'éprouvais au moins la douce satisfaction de savoir qu'il existait, car sa conservation était pour moi du plus haut prix. Demandons tous à Dieu de le faire participer à sa sainte gloire, s'il ne jouit déjà de cet éternel et heureux séjour.

"Je n'ambitionne pas le trône, je suis loin de poursuivre avec ardeur des biens périssables ; mais la religion, l'accomplissement de la loi fondamentale de la succession et l'obligation particulière de défendre les droits imprescriptibles de mes fils et de tous mes parens bien-aimés, me forcent à soutenir et à défendre la couronne d'Espagne dont a voulu me dépouiller une sanction illégale et destructrice de la loi qui légitimement et sans altération doit être immuable.

"Depuis le fatal moment de la mort de mon bien-aimé frère, je crus que les dispositions nécessaires allaient être prises en ma faveur pour me reconnaître et me proclamer; et si jusqu'à ce moment on eût pu considérer comme traître celui qui l'eût tenté, maintenant celui-là le deviendra, qui ne se rangera pas sous mes bannières ; et je regarderai surtout comme tels les généraux, les gouverneurs et les autres autorités civiles et militaires qui en sont instruites, lorsque la miséricorde de Dieu, si elle le juge convenable, me rendra au sein de ma patrie bien-aimée et à la tête de ceux qui me sont fidèles. Je recommande surtout l'union, la paix et la charité. Je ne puis supporter l'idée seule que les catholiques espagnols qui m'aiment, puissent tuer, injurier, voler et commettre le moindre excès. L'ordre est le premier besoin de la justice, c'est la récompense des hommes bons et de leurs sacrifices, c'est le châtiment des méchans et de leurs sectateurs impies, devant Dieu et devant la loi. Et qu'ainsi s'accomplisse ce que j'ai tant de fois désiré.

"Abrantès, 1er. octobre 1833.

"Signé : CARLOS ISIDRO DE BOURBON."

BAYONNE, 20 octobre.

Je vois beaucoup de monde, même des personnes qui approchent nos autorités, je recueille toutes les nouvelles qui me paraissent les plus probables, et je vous les transmets.

Il est du fait qu'ici personne ne révoquera en doute, c'est que si la France n'intervient pas, et promptement en Espagne, en faveur de la régente Christine, le parti de don Carlos triomphera. Vous pouvez sans crainte le publier : il n'y aurait rien que d'ordinaire, qu'avant un mois, l'insurrection n'embrassât à toute l'Espagne.

Un individu venant de Vittoria, arrivé en 30 heures, rapporte qu'il restait dans cette ville 3,000 hommes; que les volontaires royalistes, compris les paysans armés, qui ont passé l'Ebre, pour aller à la rencontre des troupes venant de Madrid, sont au nombre de 12 à 14,000 hommes; qu'une levée extraordinaire a été ordonnée parmi les hommes de l'âge de 18 à 40 ans.

A Saint Sébastien, on a fait quelques arrestations de personnages marquans, par suite d'un projet de conspiration pour livrer la ville aux carlistes. On a placardé dans cette ville un arrêté de la junte provinciale de Guipuzcoza, qui promet 30 sous par jour à tous les gueux qui qu'enrôleront volontairement pour le service de la reine (ceci m'est écrit de Saint-Sébastien) ; on ne voit pas un grand empressement à rendre à l'invitation. Les libéraux, voir même les gens modérés qui pourraient offrir pour défendre la reine, n'ont pas assez de confiance dans les moyens physiques du gouvernement pour pouvoir résister, et pris le mixte, le juste milieu ne leur convient pas. Je vous le répète, si la France n'intervient pas et bien vite, la partie est perdue.

Hier la gendarmerie a conduit à l'autorité trois malfaiteurs qu'elle a pris dans un cabaret près la cour royale de Poitiers, et qui ont été arrêtés près Saint-Jean de Luz. Ce sont MM. Moulin père et fils et Maisonc. Ils avaient des passeports pour voyager dans l'intérieur. On dit qu'ils visitaient les Pyrénées ; on peut croire qu'ils pouvaient avoir l'intention d'aller joindre le nombre de bandits qui sont en Espagne et en Portugal.

Sous peu, nous serons fixés sur le parti qui triomphera dans la guerre du Portugal.

P. S. Au moment de mettre ma lettre à la poste, j'apprend qu'un exprès, arrivé dans la nuit, expédié d'Irun par Gaspard Janregny, dit El Pastor, annonce que les troupes royales, venues de Madrid et de Saragosse, sont entrées à Vittoria l'arme au pied, balayant devant elles cette bande indisciplinée d'insurgés, qui n'ont tenu nulle part, fuyant dans toutes les directions. On ne met plus en doute que les communications ne soient ouvertes, et que le courrier ordinaire nous parvienne lundi, et peut être avant, avec les dépêches qui sont en retard. Nous verrons. Si j'apprends quelques détails je vous les transmettrai demain.

L'on dit que le colonel Eraso, poursuivi par les troupes de la reine, se serait réfugié sur notre territoire, du côté de Pons, avec quelques-uns de ses partisans ; on les aurait désarmés à la frontière ; je ne vous garanti pas cette dernière nouvelle.

MADRID, 16 octobre.

On croyait que l'infant don Carlos était toujours en Portugal, près de la frontière, du côté de l'Alcantara: Il avait écrit au capitaine-général d'Estramadoure et au conseil de Castille, pour les engager à soutenir ses droits ; mais le général Bodil a fait un refus positif, et le conseil a fait séquestrer les revenus de don Carlos. La reine a nommé membres du conseil de régence l'archevêque de Mexico et don Nicolas Gauli, ancien ministre de la justice sous le gouvernement constitutionnel ; le premier en remplacement du cardinal Marco, absent, et de M. Caro, retenu chez lui par ses infirmités. Ce dernier était désigné dans le testament de Ferdinand comme membre suppléant du conseil de régence. Le marquis de Cerallo, conseiller-d'état et chef politique de Madrid en 1820 et 1821, a été nommé grand-écuyer. On croyait que le commandement des hallebardiers allait être dévolu à Castro-Terregno, qui l'exerçait à la même époque. Enfin, il était question de nommer Quesada vice-roi de la Navarre. (Quand ce bruit courut à Madrid, peut-être on ignorait encore la mise en état de siége de cette province par Sola.)

Indépendamment de la brigade dirigée de Madrid contre les insurgés basques, sous les ordres de Wall-Armildez de Toledo, il en a été détaché une de l'armée de Saarfield, et envoyée dans la même direction. On arme avec activité en Catalogne.

PARIS, 24 octobre.

On lit dans le *Bulletin ministériel du soir* :

"La *Cérès*, venant du Tage, est arrivée à Brest le 21 de ce mois. Nous apprenons, par cette voie, que l'armée de don Miguel, vivement poursuivie et forcée dans ses positions, a commencé sa retraite le 11, à la pointe du jour, se dirigeant sur Santarem. Tout annonce le succès le plus éclatant et le plus complet pour les troupes de donna Maria.

"Par décret du 17 de ce mois, inséré dans la *Gazette de Madrid*, tous les biens de don Carlos sont confisqués.

"Les nouvelles reçues aujourd'hui de la Navarre et de la Catalogne ne signalent aucun fait important."

MASSACRE DES TROUPES HOLLANDAISES À PADANG.

(Extrait du *Chronicle* du 24 oct.)

Les lettres que nous avons reçues de Batavia, en date du 12 juin du mois dernier, portent qu'on y était dans de grandes alarmes et qu'on y faisait de grands préparatifs pour résister à une invasion que l'on redoutait, à cause du mauvais état de défense de Batavia. Presque tous les vaisseaux hollandais qui étaient dans le port s'étaient rendus à Sourabaya, où ils étaient protégés par le fort Orange et par les vaisseaux de S. M. hollandaise *Haldon* et *Amprytrite*. Le gouvernement avait engagé des centaines de naturels (par force sans doute, comme de coutume) à travailler à la construction des batteries, des redoutes, etc., afin de résister à toute attaque qui pourrait être tentée sur l'île de Java. On rassemblait des troupes de tous côtés, et toutes les affaires commerciales étaient à peu près suspendues.

Des nouvelles reçues de Padang par l'*Alexandre*, en date du 27 février, confirment le malheureux événement du massacre des troupes hollandaises dans l'intérieur de l'île de Sumatra, lesquelles troupes se montaient à quinze officiers et deux cents troupes de soldats, tous européens. La situation des Hollandais à Sumatra, était des plus déplorables, et la ville de Padang elle-même était regardée comme très exposée.

Nous apprenons aussi qu'on a envoyé un exprès à Menado, afin de faire commencer le fameux Diepo Nagoro (qui est détenu dans la forteresse) dans une place plus sûre, parce que les autorités hollandaises, craignant de guerre, croient que les Anglais pourraient le délivrer, afin d'exciter des commotions intestines à Java. On pense généralement qu'Ali-Bassa sera mis à mort.

JOURNAL
DE LA CHAMBRE DES REPRESENTANS, DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

DOUZIEME LEGISLATURE—SECONDE SESSION.

Mercredi, 11 *Décembre* 1833.

La Chambre s'est assemblée conformément à l'ajournement.

M. Vorhies, de la Lafayette, a présenté à la Chambre une pétition de Bennett Silly, demandant la permission d'émanciper certains esclaves; et a fait la motion que la dite pétition soit référée au comité des propositions et griefs; cette motion a été adoptée.

M. Grymes a présenté à la Chambre une petition de John McDonogh, demandant à être autorisé à donner de l'éducation à certaines esclaves.

Sur motion de M. Allard, ordonné que la dite pétition demeure déposée sur le bureau.

M. J. F. Canonge a présenté à la Chambre une pétition de plusieurs négocians de la ville de la Nouvelle-Orléans, demandant qu'il soit nommé un inspecteur de farine, de plus que le nombre actuel, et a fait la motion que la dite pétition soit référée au comité de commerce et de manufactures; laquelle motion a été adoptée.

M. Breau a présenté une pétition de B. G. Leckie, demandant des secours pécuniaires.

Sur motion de M. Garland, ordonné que la dite pétition soit référé au comité de réclamations.

M. Canonge, rapporteur du comité de revisions et d'affaires non terminées, a présenté un bill intitulé "Acte relatif à l'organisation et la discipline des milices de l'Etat de la Louisiane," lequel a subi une première lecture et a été renvoyé à demain pour la seconde lecture.

M. Chinn a donné avis à la Chambre qu'il présentera incessamment un bill intitulé "Acte relatif aux esclaves en marronnage."

M. Legendre a donné avis qu'il présentera incessamment un bill intitulé "Acte pour venir au secours de la paroisse d'Est Baton Rouge."

M. McRea a donné avis qu'il présentera incessamment un bil intitulé "Acte pour amender l'acte incorporant le collège de Montpellier, approuvé le 30 mars 1833."

Mr. Nicholls a donné avis qu'il présentera incessamment un bill intitulé "Acte accordant une compensation additionnelle à l'avocat de district dans le second district judiciaire.

M. Voorhies, des Avoyelles, conformément à l'avis qu'il en avait déjà donné a présenté un bill intitulé "Acte allouant une compensation additionnelle aux assesseurs de la paroisse des Avoyelles;" lequel a subi une première lecture, et a été renvoyé à demain pour la seconde lecture.

L'Orateur a soumis à la Chambre, une lettre de M. Zimpel, relativement à un plan de la ville de la Nouvelle Orléans et de ses environs.

Sur motion, ordonné que la dite lettre soit référée au comité sur les améliorations intérieures.

L'Orateur a informé la Chambre que le greffier a reçu les retours de recensements des diverses paroisses de l'Etat.

Sur motion de M. Garland, ordonné que ces documents soient référés à un comité spécial, composé de sept membres.

Un message est venu du Sénat par M. Davis, son secrétaire, informant cette Chambre, que le Sénat a donné son concours à la résolution fixant à vendredi prochain, l'élection d'un Sénateur au Congrès.

Par le même message, le concours de la Chambre a été demandé à la résolution suivante :

Résolu, que cette partie du message du gouverneur qui a rapport aux nombreux accidents arrivés à bord des bateaux à vapeur, soit référée à un comité réuni, composé de deux membres du Sénat et membres de la Chambre.

MM. Beauvais et Nicholas ont été nommés du dit comité de la part du Sénat.

Sur motion, ordonné que le blanc soit rempli par le mot "trois" et que la dite résolution soit adoptée.

Sur qdoi l'Orateur a nommé MM. Voorhies de Lafayette, Allard, et Chinn, membres du dit comité, de la part de la Chambre.

Le greffier a été chargé d'en informer le Sénat.

ORDRE DU JOUR.

Les bills suivants ont subi une seconde lecture, et ont été renvoyés à demain, pour la troisième lecture.

"Acte pour rendre légales certaines procédures, du juri de police, de la paroisse des Natchitoches."

"Acte pour amender un acte intitulé "Acte pour fournir des armes aux compagnies de volontaires, dans l'Etat approuvé le 19 novembre 1831."

"Acte pour rappeler les divers actes relatifs à l'introduction des esclaves dans cet Etat.

Sur motion, la Chambre s'est ajournée à demain 10 heures du matin.

LE docteur PICTON a transporté son domicile à l'Faubourg des rues Bourbon et de la Défiance, dans le bloc de maisons de MM. Puech & Bohr. L'entrée est dans la rue de la Douane. 16 déc—12

LES soussignés syndics des créanciers de la société de *Chapier & Micoud*, invitent les personnes résidant en ville soit de la campagne qui doivent encore à la dite société, à régler ou liquider leurs comptes dans le plus bref délai, entre leurs mains ou comptoir de MM. Carrière & Bordenave, ou entre les mains de A. Micoud, à l'magasin, au magasin de Chapier & Micoud.

11 déc—15 L. M. MALEIN & A. BORDUZAT.

DEMANDE—On demande un bon jardinier. Les conditions seront avantageuses s'adresser au bureau de cette feuille. 27 nov—12

COMMERCIAL.

VENTES AU HAVRE, 25 OCTOBRE.

Cotons.—23 balles Surinam,		157*f.* 50.
— 26 ditto. Louisiane		130
— 85 ditto. dó.		125
— 37 ditto. do.		105
— 56 ditto. Mobile,		110
— 42 ditto. Alabama,		100
— 25 ditto. Géorgie, C. S.		100

Du 24 octobre.

Cotons—56 balles Géorgie C. S:		1*f.* 05c.
" 75 ditto. Louisiane,		1
" 18 ditto. do.		
" 24 ditto. do.		
" 22 ditto. do.		

Not. 195 B.

Extrait du Prix-Courant [illegible] NELLE.—[illegible] décembre.

Remarques—Le temps ne fait que [illegible]er ; rarement nous avons eu deux jours de suite de la même température. Hier il y a fait plus chaud qu'pendant tout le commencement de la semaine et la pluie en commence [illegible] Les rues qui étaient assez propres sont de nouveau pl[illegible] de boue et dans bien des endroits seront bientôt impra[illegible] Les affaires en sont conséquemment retardées. La [illegible] monte lentement, presque imperceptiblement. [illegible]ure de la ville est excellent ; et comme l'hiv[illegible] sain (à l'exception du dernier qui ne put [illegible] du beau) nous ne reviendrons plus à l'avenir [illegible]oins que cet état des choses ne change et dans c[illegible]ce on devra [illegible] le mil adage "point de nouvelles, bonnes nouvelles."

Coton—Le marché a été [illegible]ant cette [illegible] 00 balles Mississipi et Louisiane à 12 2-4 cents, [illegible]mme ci-devant et le même qui obtenait [illegible] 1-2 cents ; une autre partie de 6[illegible] qu'on évalue être une baisse d'[illegible] ; et 500 autres à 12 1-2 cents pa[illegible]ante éveiller la baisse à [illegible] disent un 1-2 à 1 cent sur [illegible] Nous cotons le premier choix à 15 cents pa[illegible]on en demande pas, et on peut comparativement [illegible] même chose des autres qualités. Les acheteurs paraissent [illegible] à une diminution de prix sur chaque vente [illegible] nous avons donc annoncé notre cote comme [illegible]. Arrivé depuis le 6, Louisiane et Mississipi 7070 balles ; Mobile 33; Lac 633; Floride [illegible] ensemble 7901 balles. Expédié dans le même temps [illegible] Liverpool 10696 balles, Hâvre 3732, Marseilles 521 ; N-[illegible] ; ensemble 15062, réduisant la quantité en ville à [illegible] restant en magasin, y inclus tout ce qui est à bord [illegible] non expédiés le 12 courant, 69739 balles.

Classification de Liverpool.

Ordinaire,	— à —
Moyen,	11 1-2 à 12
Courant,	12 1-2 à 13
Bon courant,	13 1-2 à 14
Bon et beau,	14 1-2 à 15 1-2

SUCRE—Sur plantation il s'est fait fort peu de choses ; en ville quelques parties de très-bonne qualité se sont vendues à 7 1-2 cents. Les planteurs se reposent sur la petitesse de la récolte et sont fermes dans leurs prétentions, et si en effet une diminution dans la quantité doit faire hausser le prix ils ont raison d'être fermes ; car il est aujourd'hui positif que la récolte est maigre, très-maigre, réduite dans bien des endroits de moitié au moins, ce que nous pensons, d'après tous nos renseignemens, être à peu près le terme moyen. L'effet est déjà sensible ; car les planteurs ne font point leurs achats, comme à l'ordinaire, soit en esclaves, provisions ou autres articles. Les cotes de la semaine sont, sur plantation, 7cts. En ville, 6 1-2 à 7 1-4 cents par livre. Expédié cette semaine pour Charleston, 10 boucauts, 207 barrils, Alexandrie, 57 boucauts, 2 barrils, ensemble 67 boucauts, 209 barrils.

MELASSES—Il s'est fait des ventes en ville à 24 cents par gallon, y inclus les tonneaux. Sur plantation les teneurs demandent de 20 à 21, mais l'article n'obtiendra pas plus de 18 à 19 sous ; à ces prix, il se fera peu transactions. Expédié cette semaine pour New-York 295 boucauts, 1178 barils; Providence 196 boucauts, 40 barrils ; Charleston, 24 boucauts 491 barils, Savannah, 140 barrils ; Alexandrie, 1 barril ; ensemble 490 boucauts, 1850 barrils.

TABAC—Ainsi que nous le disions dans notre dernier numéro, il n'y en a point en ville, rien n'se fait. Expédié cette semaine pour New-York, 11 boucauts.

FARINE—Il s'en est vendu cette semaine à $4 50, $4 62 1-2 et $1 75 par barrils. Cette dernière cote était le prix d'hi[illegible] quelques teneurs s'attendent à une hausse ; il y en a assez en ville et la demande est régulière soit pour consommation ou exportation—Arrivé cette semaine, 7032 barils.

LARD—Il y en a beaucoup sur la place de nouveau et doux; il languit de 6 à 9. Mais le bon et bur se cote, un peu plus demandé, de 9 à 9 1-2 cents par livre. Arrivé cette semaine 36 barrils, 3332 petits barils.

Porc, Jambon et Bœuf—Ces articles ne sont pas encore venus en assez grande quantité pour que nous leur pouvions un prix établi. Arrivé cette semaine 369 barrils, 12 boucauts et 61,000 livres en masse.

Whiskey—Il continue à être languissant, nous côtons les dernières ventes de 29 à 30 cents par gallon. Arrivé cette semaine 75 barils.

Plomb en saumon ne change pas $6 12 1-2 par 100 livres. Arrivé cette semaine 1297 saumons.

Toile et Corde d'emballage—Cet article languit ; les cotes sont tombées à 24 et 25 cents par yard pour la toile, et de 9 à 9 1-2 cents par livre pour la corde. Arrivé cette semaine 184 pièces d'emballage. 163 rouleaux de corde.

Foin—Il languit à 75 cents par 100 livres par cargaison.

Cheux—La dernière vente par cargaison était à $1 56 1-4 par tonneau.

Café—Point de changement depuis nos dernières remarques ; la meilleure qualité de Havane vaut en abondance à des prix [illegible]. Nous avons [illegible] qu'on demande pas, et on peut comparativement [illegible] même chose des autres qualités. Les acheteurs paraissent [illegible] à une diminution de prix sur chaque vente [illegible] ; nous avons donc annoncé notre cote comme [illegible]. Arrivé depuis le 6, Louisiane et Mississipi 7070 balles ; Mobile 33; Lac 633; Floride [illegible] ensemble 7901 balles. Expédié dans le même temps [illegible] Liverpool 10696 balles, Hâvre 3732, Marseilles 521 ; N-[illegible] ; ensemble 15062, réduisant la quantité en ville à [illegible] restant en magasin, y inclus tout ce qui est à bord [illegible] non expédiés le 12 courant, 69739 balles.

POUR LIVERPOOL.

Le tonnère de première classe ANN MARYANN, capitaine Clark, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton, ou passage, s'adresser à FR. PERRET & GALLY, 13 déc rue Toulouse, No. 89

ETATS-UNIS MEXICAINS.
PREMIER TRIBUNAL CONSTITUTIONNEL.

[illegible] successeur d'étrangers morts, quelques-[illegible]nt; et dont les biens sont déposés [illegible] à qui en faire la remise, se trouvent ou[illegible]bunal, ce dont j'espère que vous voudrez [illegible]rer l'avis dans les papiers publics de [illegible] ceux que cela peut intéresser. Je pré[illegible]s ou par procuration [illegible]

Mar[illegible]co, de la Nouvelle Orléans; Joseph Chambry, M. C[illegible], de [illegible] Seth H. Speir et François Lanasse.

John Brown et J. [illegible] sont morts pendant la force du choléra, et lorsque l'autorité en a eu connaissance, le [illegible]sul des Etats-Unis avait déjà pris possession de ce [illegible]saient.

[illegible] et liberté, Tampico de Tamaulipas, 25 nov. 1833.

JUAN GONZALEZ CASTILLO,
Au Mle le consul des Etats-Unis Mexicains, à la Nouvelle-Orléans.

SECOND TRIBUNAL CONSTITUTIONNEL.

Pour que les héritiers [illegible] défunts ab intestat et d'autres dont les succes[illegible]tes dans ce tribunal ne soient point de sou[illegible] que vous voudrez bien faire annoncer leurs [illegible] papiers publics de votre ville. Les morts s[illegible] Barrero, François M'Coy, Antoine Guino, Dominique Belosi et Bernardo Solares.

Dieu et li